



MAIRIE de LA CELLETTE

8 Rue de la Cascade
23350 LA CELLETTE
Tél : 05-55-80-62-97
mairie@lacellette23.fr



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 MARS 2025 (CGCT : art. L.2121-15)

Date de Convocation : 11/03/2025

Le Conseil Municipal de la commune de La CELLETTE, le 18 MARS à 19 h00, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Camille CARCAT, le Maire.

Présents : M. Camille CARCAT, M. Raymond CHAUMETTE, Mme Annie WYBRECHT, M. Jacques GADAIX, M. Michel LASSOUT, M. Francis CHOPINAUD, Mme France FORTANIER, Mme Patricia DESSALLES.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : M. Philippe BALLEET, M. Jean-Paul BIGNET.

Pouvoirs :

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, a fait procéder, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil

Secrétaire de séance : Mme Annie WYBRECHT est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2025.

Après lecture, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal 31 JANVIER est adopté à l'unanimité.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Absentions
10	8	0	8	8	8	0	0

ORDRE DU JOUR :

Dossier N°1 : Délibération 2025-007 portant sur l'approbation du CFU 2024 du Budget Eau avec affectation du résultat au BP.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la Cellette

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Ville de La Cellette ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Considérant la dissolution du Budget Eau, les résultats de fonctionnement et d'investissement seront intégrées au Budget Principal de La Commune.

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		ENSEMBLE		
	DEPENSES ou déficit	RECETTES ou excédent	DEPENSES ou déficit	RECETTES ou excédent	DEPENSES ou déficit	RECETTES ou excédent	
RESULTATS REPORTEES N-1	0	32 197,39		55 091,54	0,00	87 288,93	
OPERATION DE L'EXERC. N	97 862,37	95 958,15	15 049,10	35 548,14	112 911,47	131 506,29	
Résultat exercice N	1 904,22	0,00	0,00	20 499,04	0,00	18 594,82	
TOTAUX (reports+opération exerc.)	97 862,37	128 155,54	15 049,10	90 639,68	112 911,47	218 795,22	
RESULTAT DE CLOTURE	0,00	30 293,17	0,00	75 590,58	0,00	105 883,75	

BESOIN DE FINANCEMENT INVTS

0,00 au compte 001 (investissement) : déficit d'investissement reporté

EXCEDENT DE FINANCEMENT INVTS

75 590,58 au compte 001 (investissement) : excédant d'investissement reporté

RESTES A REALISER S/ INVTS

Depenses	Recettes
86 376,06	18 510,80



MAIRIE de LA CELLETTE

8 Rue de la Cascade
23350 LA CELLETTE
Tél : 05-55-80-62-97
mairie@lancellette23.fr



L'excédent de Fonctionnement de clôture au 31 décembre 2024 s'élève à 30 293.17€

L'excédent d'investissement de clôture est de 75 590.58 €

Les restes à réaliser s'établissent à 86 376.06€ en dépenses et de 18 510.80€ en recettes

Hors de la présence de M. Camille CARCAT, Le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 de La Cellette
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Absentions
10	8	0	7	7	7	0	0

Dossier N°2 : Délibération 2025-008 PORTANT SUR LA SOLLICITATION DES Fonds Européens FEADER/DATAR et d'aide au Conseil Régional pour la mise aux normes de l'Auberge dernier commerce.

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération en décembre a été prise mais que suite à un oubli de devis, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération avec le montant des travaux mis à jour.

M. le Maire expose qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de réfection, de rénovation et mise aux normes de l'Auberge avec création d'une réserve, aménagement de la cuisine avec la réserve, conditions d'accueil du personnel et création d'un bureau pour gestion afin qu'elle puisse garder son attractivité et son impact économique et présente l'étude d'opportunité effectué par la CCI de La Creuse.

Le coût prévisionnel s'élève à :

Etude d'opportunité par la CCI de la Creuse	2 500.00€ HT
Isolation :	18 081.60€ HT
Démolition, Construction, aménagement :	35 427.90€ HT
Matériel Cuisine :	14 575.00€ HT
Electricité :	2 790.36€ HT
Chauffage bureau :	381.30€ HT
Escalier :	2 400.00€ HT
	76 156.16€ HT soit 91 387.39€ TTC

Ce projet est susceptible de bénéficier de bénéficier d'une aide des fonds européens FEADER/DATAR et d'aide du Conseil Régional.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : **76 156.16€ HT soit 91 387.39€ TTC**

FEADER 55.17% :	33 145.27€
Conseil Régional 42.91% :	25 779.66€
CEE-EDE 1.91% :	1 149.04€
Autofinancement communal 21.12 % :	16 082.19 € HT soit 19 298.63€ TTC

Le projet sera entièrement réalisé, avant la fin de l'année 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ARRETE** le projet de mise aux normes de l'Auberge
- **ADOpte** le plan de financement exposé ci-dessus
- **SOLLICITE** une aide des fonds européens et une aide du Conseil Régional.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Absentions
10	8	0	8	8	8	0	0

Dossier N°3 : Délibération 2025-009 portant sur le vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2025.

M. le Maire rappelle que par délibération du 15 mars 2024, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts pour 2024 à :

Taxe foncière (bâti)TFPB : **33.32%**



MAIRIE de LA CELLETTE

8 Rue de la Cascade
23350 LA CELLETTE
Tél : 05-55-80-62-97
mairie@lancellette23.fr



Taxe Foncière (non bâti) TFPNB : 43.33%
Taxe habitation : 13.62%

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

Dès 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

M le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2025 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** de maintenir les taux de 2024.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Absentions
10	8	0	8	8	8	0	0

Dossier N°4 : Délibération 2024-010 portant sur les subventions accordées aux associations

M. le Maire présente les demandes faites par les associations :

- Le Secours populaire
- Solidarité Paysans Limousin
- La Ligue contre le Cancer
- France Abot
- Le SSIAD
- L'ACCA La Cellette
- Le Panier de Poucet
- Déclic Nord Creuse
- Association Prévention routière
- Le Souvenir Français
- Sapeurs -Pompiers de Genouillac
- L'Entente Sportive Nouziers la Cellette
- Le Club de La Garenne
- Banque Alimentaire

M. le Maire demande aux Présidents des associations membres du Conseil Municipal de sortir de la salle pour ce dossier : Mme Fortanier, et Mme Wybrecht.

LE CONSEIL MUNICIPAL de LA CELLETTE après en avoir délibéré, à la Majorité,

➤ **DECIDE D'ACCORDER** les montants suivants le tableau ci-dessous.

➤ **DE NE PAS ACCORDER** de subventions aux autres associations demandeuses.

	BUDGET N-1	Demande	VOTE
Nouziers-La Cellette	450.00	500.00	450.00
ACCA	450.00	500.00	450.00
Comité des fêtes	450.00		100.00
Club de la Garenne	450.00	500.00	450.00
Le Panier de Poucet	450.00	500.00	450.00
Les Anciens combattants de La Cellette	150.00		150.00
Déclic	50.00		100.00
Sapeurs-pompiers Genouillac	150.00	150.00	150.00
SSIAD Genouillac 0.50/ Hab. (258/hab.)	123.00	129.00	129.00
Comice Agricole	200.00	200.00	200.00
Banque Alimentaire	50.00		50.00
	2 973.00		2 679.00

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Absentions
10	8	0	8	8	8	0	0

**MAIRIE de LA CELLETTE**

8 Rue de la Cascade
23350 LA CELLETTE
Tél : 05-55-80-62-97
mairie@lacellette23.fr

**Questions Diverses :****Portes Ouvertes Eurocoustique le samedi 5 avril :**

5 Personnes sont intéressées : M. Carcat Camille, Mme WYBRECHT Annie, Mme DESSALLES Patricia, Mme FORTANIER France et M. GADAIX Jacques

L'agrivoltaïsme : (réunion collectif citoyen l'échallier)

Dans presque toutes nos communes, nous assistons au déploiement de nombreux projets "d'agrivoltaïsme" (il s'agit d'installer des surfaces énormes de panneaux photovoltaïques sur des sols agricoles - presque 100 hectares rien que sur la commune de Tercillat - et de continuer à faire de l'élevage, voire à cultiver, sous les panneaux).

Les [habitant.es](#) sont [inquiet.es](#) de l'impact de ces futures installations sur le paysage, sur la biodiversité, sur l'environnement et leur cadre de vie, ainsi que sur la dépréciation éventuelle de leurs biens.

Les collectivités territoriales sont concernées, notamment parce qu'elles pourraient percevoir les taxes liées à ces installations sur leur territoire.

Nous avons demandé à Sylvain Tilleul, agriculteur à Bord Saint Georges, de venir animer une réunion sur ce sujet.

Cette réunion d'information, à laquelle vous êtes cordialement [invité.es](#), aura lieu jeudi 27 mars 2025 de 18h à 20h à la salle des fêtes de Genouillac (16 Vieille route).

Cette réunion est ouverte à tous. [habitant.es](#), agriculteurs.rices, [élu.es](#) ...

Les membres du Conseil Municipal ont décidé d'afficher pour le public la réunion.

Prévisions Travaux 2025 :

- La Route du Boueix
 - Point à temps sur la route du taillis des loges
- Des devis ont été demandés pour les routes :
- De Lagebasse
 - Des Caurets

Géothermie :

- Les relevés dans les appartements ont été réalisés la semaine dernière.
- Prochaine réunion le 28 avril
- Début des travaux prévus fin d'année 2025

Course Cycliste « 4^{ème} routes Creusoises » organisée par l'Association sportive de Fransèches »

- Le 6 et 7 septembre
- Sur notre commun besoin de bénévoles pour la sécurité au niveau des carrefours.

Prochaines Elections Municipales en mars 2026

- Pour les petites communes liste de 9 candidats

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h07.

La CELLETTE, Le 18 Mars 2025

Mme WYBRECHT Annie

La secrétaire de séance

Publié et affiché le 07/04/2025

M. Camille CARCAT



Le Maire